

UN MERITE HORTICOLE

Les jardiniers-maraîchers se réorganisent pour faire partie de la Société d'horticulture de la province de Québec

CONCOURS ET EXPOSITIONS

Les jardiniers-maraîchers ont tenu, ces jours derniers, une assemblée très importante à l'hôtel Viger, à Montréal, où ils avaient été convoqués par M. J.-H. Lavoie, chef du service de l'horticulture du ministère de l'agriculture, à Québec. M. Joseph Déguire, de la Côte-des-Neiges, présida l'assemblée.

Le but de la réunion était de réorganiser les jardiniers maraîchers et fonder la Société des jardiniers maraîchers de la province de Québec. La nouvelle société sera une section de la Société d'horticulture de la province de Québec. Son siège social sera à Montréal. Les officiers suivants ont été élus pour l'année 1926: MM. Paul Wattiez, président; Paul Boudrias, premier vice-président; John McAvoy, deuxième vice-président; Gabriel Taillefer, secrétaire-trésorier; directeurs: MM. Romain Dégrie, S.-Vincent-de-Paul; Alphonse Moquin, Laprairie; Horace Larivière, S.-Laurent; Aimé Boudrias, S. Martin; André Latour, S. Hubert; M. Guimois, S. Michel; A. Dagenais, Sainte Rose. Pierre Déguire, Côte-des-Neiges; A.-G. Bibeau, Sainte-Dorothée.

M. Gabriel Billault, instructeur horticole du ministère de l'agriculture, a été invité à faire partie du conseil.

Une délégation très nombreuse des jardiniers-maraîchers des environs de Montréal, assistait à la réunion.

Sur l'invitation de M. Déguire, M. Paul Boudrias donna un compte-rendu détaillé des démarches qu'il avait faites, quelques jours auparavant, en compagnie de M. George Taillefer, auprès de l'honorable L.-A. Taschereau, premier ministre, dans le but d'obtenir une diminution du coût des licences de camion automobiles pour les cultivateurs. Il raconta d'une façon très intéressante avec quelle amabilité le ministre avait reçu les délégués et leur avait accordé tout ce qu'ils désiraient.

M. J.-H. Lavoie, félicita M. Boudrias de son travail et donna des explications précises au sujet de la loi du véhicule moteur, concernant les camions à l'usage des cultivateurs. Il rappela que M. Boudrias avait obtenu que le taux de 70c par 100 livres soit appliqué à tous les camions dont la capacité ne dépasserait pas une tonne, quelle que soit leur pesanteur ou leur marque, pourvu qu'ils servent au transport des produits de la ferme.

M. Lavoie, résume ensuite la loi provinciale concernant les sociétés d'horticulture et il démontre les avantages que les jardiniers retireront en faisant partie de l'association provinciale des horticulteurs. Il dit que le ministère de l'agriculture accorderait annuellement à la Société d'horticulture un octroi dont le maximum peut s'élever jusqu'à \$1,500. Cette allocation serait donnée, une année à la Société de pomologie, l'année suivante aux jardiniers-maraîchers, de sorte que la Société des jardiniers-maraîchers bénéficierait de l'octroi tous les deux ans.

La Société permettrait aux jardiniers-maraîchers d'affirmer leurs droits, d'améliorer leur culture, de diminuer le coût de revient et d'obtenir de meilleurs prix pour leurs produits, grâce à la coopération entre les jardiniers-maraîchers de toute la province. Comme exemple de coopération, M. Lavoie mentionne,

l'Eglise catholique, les communautés religieuses et notre système d'instruction. "Si notre province, dit-il, est encore ce qu'elle est, c'est dû à son clocher et à son école".

M. Lavoie continue de donner des sages conseils à ses auditeurs et il leur fait remarquer que pour obtenir de l'association ce qu'ils sont en droit d'en attendre, il y a plusieurs conditions à remplir, dont la première et la plus importante est de ne pas faire de politique.

Il déclare que le service de l'horticulture est prêt à mettre ses meilleurs hommes à la disposition des jardiniers-maraîchers, afin de les aider à améliorer les conditions de leur culture. Il leur apprend aussi que le ministère a l'intention d'ouvrir prochainement un bureau à Montréal, dans le but de rendre aux jardiniers-maraîchers tous les services désirables.

Les jardiniers-maraîchers trouveront à ce bureau les officiers compétents pour les renseigner sur les améliorations à apporter à la culture, les conditions du marché, la demande de l'acheteur, etc., et l'acheteur saura où s'adresser pour trouver tout l'approvisionnement dont il aura besoin au lieu d'être forcé d'aller le chercher dans les autres provinces.

Il faudra sans doute que les produits soient classifiés. M. Lavoie se dit fortement en faveur de la classification et il demande à chacun de faire sa part, pour que nos produits soient plus appréciés sur les marchés. Quant à la fabrication des conserves domestiques, M. Lavoie déclare catégoriquement qu'il n'y est pas opposé et qu'il est d'avis que le bon producteur doit être protégé. C'est pour cette raison que les fabricants de conserves, lors de leur récente réunion ont demandé à tous de mettre leur nom et leur adresse sur les conserves.

L'association des jardiniers-maraîchers compte environ 1200 membres. M. Lavoie recommande de pousser activement le travail de recrutement. Il conseille de conserver les octrois du ministère pour tenir des expositions, dans le but de faire connaître les produits.

Afin d'améliorer la culture et d'inciter les jardiniers-maraîchers à produire ce qui est demandé sur le marché, le directeur du service de l'horticulture a l'intention d'organiser des concours. "Il est désolant, dit-il, de voir que l'on importe tant de produits que l'on peut produire chez nous".

Comme moyen d'émulation, M. Lavoie suggère aux jardiniers-maraîchers de créer un Mérite horticole.

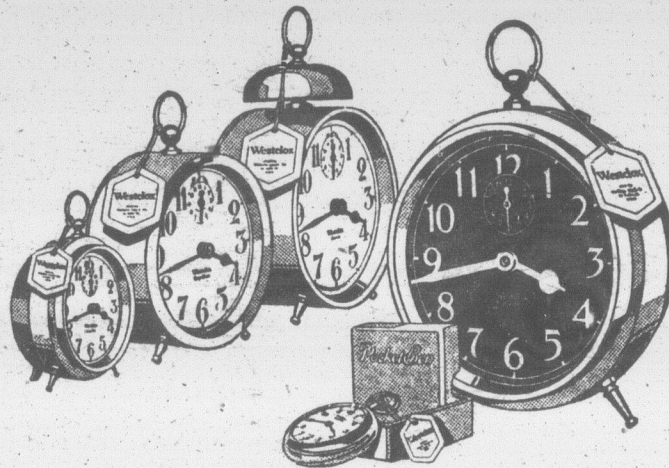
Il suggère ensuite le choix d'un journal, comme organe de la Société. Il fut question du "Bulletin de la Ferme".

Parmi les suggestions de M. Lavoie, il convient de mentionner l'adoption d'un insigne spécial que porteraient les membres de la Société des jardiniers-maraîchers et qui permettrait aux consommateurs de distinguer ces derniers des autres jardiniers ou cultivateurs, sur les marchés.

Avant de terminer son allocution, M. Lavoie donne lecture des règlements concernant la formation de la société projetée, et il donne au public l'avertissement suivant: "Que l'on se tienne pour charitablement averti qu'autant nous sommes insensibles et indifférents aux

Westclox

Fabriqués au Canada



Pourquoi acheter un réveille-matin?

La plupart des gens ont besoin d'un réveille-matin qui les éveille à une heure déterminée.

Si vous voulez un réveille-matin qui vous appelle avec ponctualité, qui marque l'heure précise, vous dure longtemps et vous donne satisfaction, cherchez la marque de fabrique Westclox sur le cadran.

Vous en obtiendrez tout

ce que vous désirez d'un réveille-matin.

Les prix de cette excellente marque sont raisonnables: ils varient de \$2.00 à \$6.00. Au prix auquel il vous reviendra par année de bons services, ce sera vraisemblablement le réveille-matin le moins coûteux que vous n'aurez jamais acheté. Brochure sur demande.

WESTERN CLOCK CO., Limited, PETERBOROUGH, ONT.

Big Ben	Baby Ben	America	Sleep-Meter	Jack o' Lantern	Pocket Ben	Glo-Ben
\$4.50	\$4.50	\$2.00	\$3.00	\$4.00	\$2.00	\$3.00

attaques personnelles que nous dédaignons et méprisons, autant nous serons agressifs, violents et combattifs pour démasquer et dénoncer à la vindicte publique tous les intrigants et les comploteurs, quels qu'ils soient, qui chercheront à nuire à notre organisation ou à tramer contre elle, dans l'ombre.

Au cours de la réunion, M. Paul Wattiez, jardinier-maraîcher d'Outremont, a attiré l'attention des membres de l'assemblée sur l'importance de la question du tarif et l'agrandissement du marché.

M. Wattiez se dit en faveur d'un marché au parc Laurier.

Il est probable que la nouvelle société étudiera sérieusement la question tarifaire et l'agrandissement du marché,

pour faire aux autorités des recommandations officielles conformes aux intérêts des jardiniers-maraîchers.

R. M.



On a transmis photographiquement par radio un chèque de \$1,000. de Londres, à New-York. Le chèque fut paraphé par le général J.-G. Halbord pour la "United States Radio Corporation".

Lisez le Bulletin de la Ferme

Nous sommes acheteurs de

CREME

Que nous payons les meilleurs prix du marché.

Nous faisons nos paiements 2 fois par mois

Important:

En expédiant votre crème à Québec plutôt qu'à Montréal, vous sauvez à peu près 50% sur le coût de l'Express.

Ecrivez ou expédiez immédiatement à

BROOKSIDE DAIRY, Ltd.

Chemin St-Louis, QUEBEC